

REGLES GENERALES D'ALLOCATION

Les détails relatifs aux conditions et dispositions de souscription sont précisés dans la section V.7 Modalités de souscription de la Note d'information.

Les allocations seront décentralisées au sein de chaque établissement placeur dans la limite de son quota et conformément aux dispositions de la note d'information

• En cas de sous souscription

Catégorie 1 et 2
Le chef de file se réserve le droit de réallouer de façon discrétionnaire les titres non souscrits à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.

• En cas de sursouscription

Catégorie 1 et 2

- 1) Une première allocation sera effectuée par chaque établissement placeur sur la base d'une quantité minimum indicative par investisseur, déterminée à partir de la formule suivante :

Nombre d'actions allouées auprès de chaque SGI

Nombre de souscripteurs enregistrés auprès de chaque SGI

- 2) Dans le cas où le nombre d'actions à allouer ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure. Ainsi, à l'issue de cette première allocation, toutes les souscriptions inférieures ou égales à la quantité minimum seront servies dans leur intégralité. Toutes les souscriptions supérieures au minimum déterminé seront allouées de la quantité minimum. Le reliquat des titres disponible à l'issue de la première allocation sera alloué au prorata des quantités d'actions souscrites et non encore servies à partir d'un ratio déterminé comme suit :

Nombre d'actions disponibles après la première allocation

Nombre d'actions souscrites restant à servir

- 3) Dans le cas où le ratio ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre (le reliquat des titres disponibles) sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront réaffectés à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.

Règles de transvasement :

Dans l'hypothèse où le nombre de titres souscrits de la catégorie 2 est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat sera attribué à la catégorie 1 et vice versa. Le chef de file se réserve le droit d'allouer de façon discrétionnaire les actions transvasées à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.

PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS PLACEURS

COTE D'IVOIRE	Chef de file du syndicat de placement	EDC INVESTMENT CORPORATION	+225 20 21 50 00
	Co-Chef de file du syndicat de placement	HUDSON & CIE	+225 20 31 55 00
	Membres du syndicat de placement	AFRICAIN DE BOURSE ATLANTIQUE FINANCE BICI-BOURSE BNI FINANCES BIA CAPITAL SECURITIES CITICORP SECURITIES W.A. NSIA FINANCE PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT SOGBOURSE SIRIUS CAPITAL MANAGEMENT BRIDGE SECURITIES	+225 20 21 98 26 +225 20 31 21 21 +225 20 20 16 68 +225 20 31 07 72 +225 20 30 21 22 +225 20 20 90 00 +225 20 20 06 53 +225 20 25 75 90 +225 20 20 12 65 +225 20 24 24 65 +225 05 34 73 94
BENIN		AFRICABOURSE	+229 21 31 88 36
		AGI	+229 21 31 87 33
		BISE FINANCE & SECURITIES	+229 21 31 53 43
		SGI-BENIN UNITED CAPITAL FOR AFRICA	+229 21 31 15 41 +229 61 18 18 00
BURKINA FASO		CORIS BOURSE	+226 25 33 14 85
		SBF	+226 25 33 04 91
MALI		SGI-MALI	+223 20 29 29 72
NIGER		SGI-NIGER	+227 02 73 78 18
SENEGAL		ABCD BOURSE	+221 33 822 68 00
		EVEREST FINANCES	+221 33 822 87 00
		SGI-CGF BOURSE	+221 33 849 03 99
		SGI-IMPANIX SECURITIES	+221 33 889 31 40/47
TOGO		SGI-TOGO	+228 22 22 30 86



EcoBank Côte d'Ivoire S.A
Immeuble EcoBank
Place de la République Av Houdaille
01 BP 4107 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél : +225 20 31 92 00

ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE D' ACTIONS
SUIVIE D'UNE INTRODUCTION EN BOURSE

VENEZ PRENDRE PLACE
PARMI LES ACTIONNAIRES
D'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE !

DU 27 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE 2017

avec possibilité de clôture anticipée



Nombre d'actions émises :
2 250 000 actions

Montant global de l'opération :
45 000 000 000 CFA

CATÉGORIE 1
Prix de l'action :
20 000 CFA

Prenez photos et vidéos avec
quelques de la catégorie 2

CATÉGORIE 2
Prix de l'action :
20 000 CFA

Prenez photos et vidéos avec
quelques de la catégorie 1

Emetteur : ECOBANK CÔTE D'IVOIRE



Arrangeur - Chef de file : EDC INVESTMENT CORPORATION (EDC) EcoBank

Co-chef de file : HUDSON & CIE

SYNDICAT DE PLACEMENT

ABCD BOURSE - AFRICABOURSE - AFRICAINE DE BOURSE S.A. - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI) - ATLANTIQUE FINANCE - EBBE FINANCE & SECURITIES (EBS) - BICI BOURSE - BNI FINANCES (BNI) - BIA CAPITAL SECURITIES (BIA) - CITICORP SECURITIES (WAF) (CITICORP) - CORIS BOURSE - EVEREST FINANCES (EBS) - EVEREST FINANCES (EBS) - HUDSON & CIE - IMPANIX SECURITIES (IMPANIX) - NSIA FINANCES - SGI-BENIN (SGI) - SGI-MALI - SGI-NIGER - SGI-TOGO - SGI-PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PHOENIX) - SIRIUS CAPITAL - SOGBOURSE (SOGBOURSE) - UNITED CAPITAL FOR AFRICA (UCA)

Cette opération a été autorisée par le Conseil Régional de l'Echange Public et des Marchés Financiers à GRENOBLE le 11 août 2017 sous le n°0817.001

PRESENTATION D'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

Créée en 1988, Ecobank Côte d'Ivoire constitue l'une des premières filiales du Groupe Ecobank. Elle a démarré ses activités commerciales en 1989 avec un capital social de 2 000 millions FCFA suite à l'acquisition de la Chase Manhattan Bank. En 1991, débute l'extension du réseau d'agences avec l'ouverture de l'agence de Bouaké.

La direction générale opte en 2007 pour une nouvelle orientation stratégique visant un rapprochement avec la clientèle privée, les PME et les PMI. Le capital de la banque est également renforcé et porté à 13 856 millions FCFA afin de répondre aux besoins du marché.

Au fil des années, Ecobank Côte d'Ivoire a su se hisser parmi les banques leaders du marché ivoirien grâce à un réseau densifié et à une importante capacité de collecte et de distribution de crédits sur les segments des particuliers, PME et institutionnels.

Ecobank Côte d'Ivoire se positionne, au 31 décembre 2016 comme la deuxième (2ème) banque du marché ivoirien tant en termes de dépôts que de crédits, avec des parts de marché respectives estimées à 14,28% et 11,49%. (Source APBEF)

Notation d'Ecobank Côte d'Ivoire

Long terme	FCFA	A+	Positive
Court terme	FCFA	A1	Positive

En avril 2017, l'agence Bloomfield Investment a attribué à Ecobank Côte d'Ivoire la note de A+ avec une perspective positive. Cette note reflète les bonnes performances de la Banque sur les 4 dernières années et illustre sa solidité financière.

OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'Offre Publique de Vente suivie de l'introduction en bourse d'Ecobank Côte d'Ivoire répond à une stratégie de croissance et de développement de la Banque, de transparence et de proximité avec le personnel, les clients et les partenaires. L'introduction en bourse d'Ecobank Côte d'Ivoire permettra l'ouverture du capital à de nouveaux actionnaires dont des institutionnels stratégiques et le grand public.

Elle permettra entre autres de :

- Conforter les moyens financiers ;
- Améliorer le ratio de levier ;
- Améliorer et consolider les ratios prudentiels ;
- Améliorer la réputation et accroître la visibilité ;
- Diversifier l'actionnariat ;
- Accroître la proximité avec les clients et partenaires ;
- Motiver et fidéliser le personnel.

CADRE LEGAL

Cette opération a été approuvée à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Ecobank Côte d'Ivoire en date du 26 Avril 2017.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Emetteur	Ecobank Côte d'Ivoire
Capital social initial	21 900 300 000 FCFA
Nombre initial d'actions	8 760 120
Nombre d'actions nouvelles	2 250 000 dont 225 000 actions réservées au personnel
Valeur nominale de l'action	2 500 FCFA
Montant nominal de l'opération	5 625 000 000 FCFA
Prix d'émission	20 000 FCFA toute catégorie, personnel du Groupe ECOBANK et toute autre personne physique ou morale autre que le personnel
Montant de l'émission	45 000 000 000 FCFA
Nature des titres	Actions ordinaires assimilables aux actions existantes
Forme des titres	Actions nominatives et dématérialisées. Les titres seront inscrits en compte titres auprès des SGI, banques teneurs de compte ou conservateur agréés sur le marché financier régional.
Personnes cibles	- 90% des actions offertes à toute personne morale et physique (Catégorie 1) - 10% des actions offerts au personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire et des entités UEMOA du Groupe ECOBANK (Catégorie 2)
Date de jouissance	01 janvier 2017
Période de souscription	27 Septembre au 11 Octobre 2017
Régime fiscal	Les dividendes liés aux actions de l'Offre Publique de Vente comme aux anciennes actions seront assujettis à l'impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) applicable dans le pays de résidence de chaque souscripteur au moment des paiements.
Compartment de cotation	1 ^{er} compartiment de la BRVM
Arrangeur et Chef de File	EDC INVESTMENT CORPORATION
Co-Chef de File	HUDSON & COE
Syndicat de placement	Toutes les SGI agréées sur le marché financier régional de l'UEMOA

Période de souscription

La période de souscription des actions Ecobank Côte d'Ivoire est ouverte du 27 septembre au 11 octobre 2017. Toutefois, cette période peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin après concertation avec le CREPMF et l'Emetteur.

Elle pourra être close à tout moment et de façon anticipée à la fin de la première journée après constat par EDC Investment Corporation, chef de file du syndicat de placement, de la souscription de la totalité des titres offerts. Le cas échéant, EDC Investment Corporation informera les membres du syndicat de placement, l'Emetteur et le CREPMF.

STRUCTURE DE L'OFFRE

	Nombre d'actions	Établissements placeurs	%
	1 641 000	-EDC Investment Corporation	90%
	150 000	-Hudson & Coe	
	234 000 ⁽¹⁾	Autres SGI du syndicat de placement	
	225 000	-EDC Investment Corporation	10% ⁽²⁾
	2 250 000		100%

⁽¹⁾A raison de 9 000 titres pour chacune des SGI répertoriées dans la note d'information.

⁽²⁾60/40 au profit des deux sous-catégories composées respectivement du personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire y compris son Directeur Général et celui des autres entités UEMOA du Groupe ECOBANK.